

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC FLEXIBOND

Part C : FR0011513522

Société de gestion : Financière de l'Arc, groupe Financière de l'Arbois

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds vise à obtenir une performance annuelle supérieure à l'€STR capitalisé + 1,5 %, sur une durée minimale de placement recommandée de 3 ans.

Il est classé « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

Son indicateur est l'€STR (« Euro Short-Term Rate » - €STR) capitalisé. Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori.

Le processus de gestion résulte d'une approche en deux temps.

Une première approche « top-down » conduisant à élaborer un scénario macro-économique sur l'ensemble des marchés financiers propre à la société de gestion. Les conséquences escomptées sur les marchés de taux d'intérêt vont influencer notre stratégie globale de gestion (exemples : lien entre les rythmes de croissance des économies, les politiques monétaires mises en œuvre par les banques centrales dans ce contexte et la configuration des courbes de taux anticipées par les opérateurs).

Dans un second temps, une approche « bottom up » se focalisant sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Dans le cadre de la gestion monétaire et obligataire, elle se traduit par le choix des émetteurs en portefeuille en s'appuyant sur les travaux d'analyse financière et de crédit de l'équipe de gestion.

Le Fonds est principalement investi sur des supports obligataires et monétaires dont la répartition est optimisée pour atteindre l'objectif d'investissement. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié de valeurs mises en œuvre par les pays de l'OCDE, des pays de l'Union Européenne ou du G20, investi tant en obligations, qu'en titres de créances et instruments du marché monétaire ou qu'en instruments dérivés ou devises dans le but d'atteindre l'objectif de gestion.

L'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques sur la courbe de taux d'intérêt des pays de l'OCDE, des pays de l'Union Européenne ou du G20 via les marchés de taux et les marchés à terme et/ou les instruments dérivés et les devises.

Le Fonds pourra être exposé :

- Jusqu'à 100 % maximum de son actif net en produits de taux libellés en euro : titres de créance et/ou instruments du marché monétaire dont la notation minimale est BBB- (échelle S&P) selon la politique de notation de la société de gestion, libellés en euro et/ou autres devises, du secteur public ou privé principalement émis sur un marché réglementé de l'OCDE, sans contrainte de maturité ;

Et

- Dans la limite de 30 % de son actif net, le Fonds pourra être investi sans contrainte de maturité dans des obligations gouvernementales, des obligations et titres de créances de sociétés du Stoxx 600 et du SBF 250 à caractère spéculatif (« speculative grade » ou « high yield ») dont la notation est inférieure à celle des titres « Investment Grade », ainsi que dans des obligations et titres de créance non notés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les produits de taux sont gérés dans une fourchette de sensibilité de -10 +10.

Dans la limite de 30 % de son actif net, le Fonds peut s'exposer à un risque de change sur devises hors euro.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts et actions d'OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et respectant les conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds peut investir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers en exposition jusqu'à 120 % de l'actif net ainsi qu'en couverture au risque de taux. Le Fonds peut également investir sur ces produits en couverture contre le risque de change.

À titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités.

Le Fonds peut intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèce, acquisitions et cessions temporaires.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

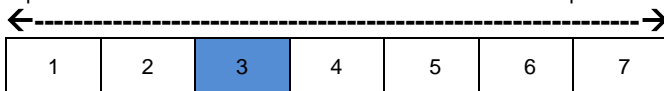
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible
rendement potentiellement
plus faible

À risque plus élevé
rendement potentiellement
plus élevé



Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations d'un indicateur obligataire (volatilité historique sur 5 ans) et constitue une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds. Cet indicateur permet de mesurer le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics, semi-publics, ou privés par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents (titres spéculatifs), qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié à l'investissement dans des produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

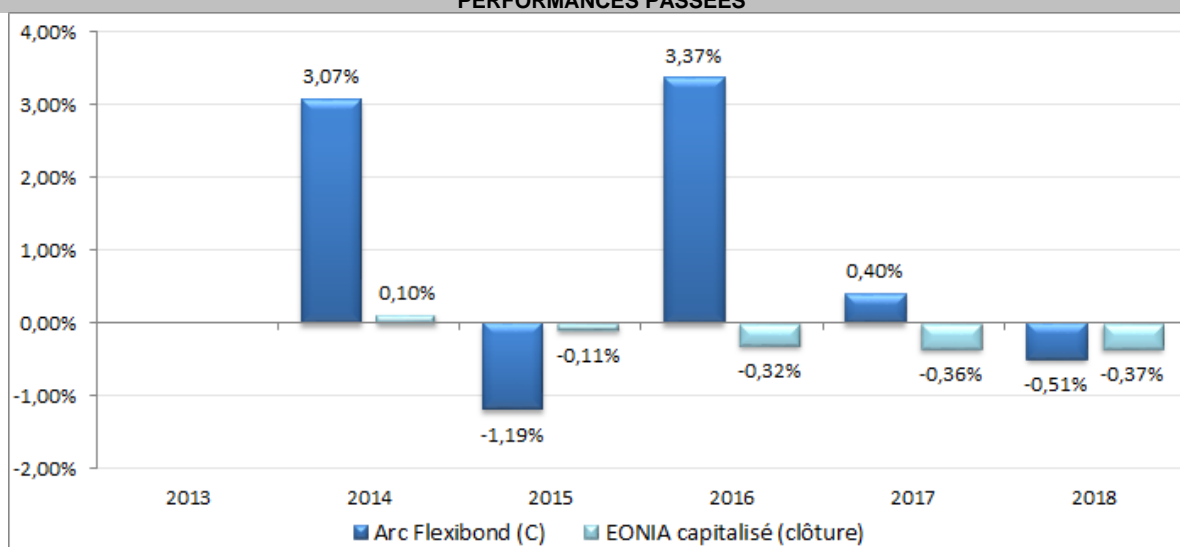
FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	4,00 % (*) TTC
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	0,98 % TTC (**)
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20 % TTC de la performance nette de frais au-delà d'€STR capitalisé + 2,5 %. 0,004 % de commission de surperformance a été prélevé au titre de l'exercice précédent.

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie et celle de l'indice est calculée coupons réinvestis. L'EONIA a été remplacé le 02/10/2019 par l'€STR. Entre cette date et le 31/12/2019, c'est l'EONIA « recalibré » (€ster + 0,085 %) qui a été utilisé.

DATE DE CRÉATION DU FONDS : 05/08/2013.

DATE DE CRÉATION DE LA PART : 05/08/2013.

DEVISE DE LIBELLÉ DU FONDS : euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial : contact@financieredelarc.com – Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

RESPONSABILITÉ : la responsabilité de Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : l'ensemble des dispositions de la politique de rémunération s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la Société de Gestion ou des FIA gérés. Au sein de la Financière de l'Arc, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés au regard des fonctions exercées (les membres de la Direction ; les gérants de FIA et OPCVM ; le contrôleur des risques). La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable de la rémunération des collaborateurs salariés concernés. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site internet www.financieredelarc.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Financière de l'Arc est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2020.